

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 9 février 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 008-1554/17/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TEAM Henri Fabre relative au plan d'actions 2016 - Approbation de l'avenant n°1 MET 17/2589/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet Henri Fabre, lancé en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région et de structurer un réseau avec l'ensemble des acteurs de l'innovation et de la recherche. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective cherchant à réunir sur un « cœur de zone », les industriels de toutes tailles, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Le projet Henri Fabre a l'ambition de construire l'entreprise étendue autour d'un nouveau modèle industriel plus collaboratif, tiré par l'innovation et les opportunités technologiques dans le domaine de la Mécanique, des Matériaux et des Procédés du futur dans une logique multi-filières (aéronautique, énergie, naval, biomédical,...).

De plus, ce projet, créateur de valeurs et d'emploi nécessite de pouvoir apporter des réponses concrètes aux problématiques d'adéquation des compétences aux futurs besoins de cet écosystème. Ainsi, les organismes de formation visés par les axes du projet sont fortement mobilisés, en vue de renforcer leur offre à partir d'une anticipation du besoin des entreprises.

Il s'agit donc de mutualiser les moyens et l'expertise, d'accompagner les PME et de favoriser la mise en réseau. Cet ensemble s'appuie également sur une offre territoriale structurée comprenant des zones

**Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2017**

d'activités de qualité (Les Florides à Marignane, Empallières à Saint Victoret et Cap Horizon à Vitrolles pour le « cœur » de zone), un réseau de transport efficient et des formations adaptées aux besoins des entreprises.

L'association TEAM Henri Fabre a pour objet d'assurer la gouvernance du projet et de mettre en œuvre la feuille de route.

Elle permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation son objet social.

Cela se concrétise donc actuellement par une première phase, en attendant la construction du Technocentre, qui a permis de regrouper au sein d'un même bâtiment (2100 m²) sur la zone des Florides à Marignane, l'équipe d'Inovsys SAS (il s'agit de la PFMI- plate forme mutualisée d'innovation), le CETIM, le consortium Expiris et l'association TEAM Henri Fabre. Dans ce même bâtiment, sont installées trois plate-formes collaboratives qui seront opérées par la PFMI et Expiris :

- Assemblage métallique, tribologie et fabrication additive ;
- Revêtements multifonctionnels ;
- Caractérisation pour les outils de contrôle, de mesure et de traçabilité. Le laboratoire de caractérisation physico-chimique sera opéré par Expiris.

A ces équipements, présents dans le Technocentre provisoire, s'ajoutent des équipements mutualisés ou plate-formes déjà existantes situées chez les acteurs académiques :

- Fonderie rapide et ingénierie numérique à l'ENSAM d'Aix-en-Provence ;
- Usinage à l'IUT d'Aix-en-Provence ;
- Composites, analyse et essais sur les matériaux dans le laboratoire Mécanique Acoustique à Château-Gombert.
- Mise en forme des matériaux, HPP (Haute Puissance Pulsée) à Sophia-Antipolis.

Ces plates-formes mutualisées seront complétées au fil de la montée en puissance du projet, notamment dans les domaines de l'ingénierie numérique (simulation des procédés), de la réalité virtuelle et augmentée, de la robotisation et de la mécatronique (intégration de fonctions intelligentes aux pièces mécaniques).

Le plan d'actions de l'association TEAM Henri Fabre pour 2016 s'articulait autour de trois enjeux, déclinés au travers des actions suivantes :

1. Contribuer au développement de la compétitivité durable des entreprises et du territoire (27 % du budget) :
 - organisation d'un cycle annuel de rencontres avec les DO et les chefs de projets de grands projets structurants du territoire ;
 - organisation d'un cycle annuel de 4 rencontres DO/PME sur leurs défis industriels et l'accès à leur marché ;
 - organisation de 4 groupes de travail annuels sur des thématiques créatrices de valeur ;
 - accompagnement de 4 projets transverses inter filières par an.
2. Développer l'innovation (37 % du budget) :
 - diffusion d'une veille technologique partagée ;
 - inauguration de moyens techniques innovants et journées techniques pour les faire connaître ;

- cartographie des moyens innovants et des acteurs régionaux disposant d'une expertise en mécanique ;
- réalisation de 2 études pour l'accompagnement de projets collaboratifs ;
- organisation de 4 workshops sur les technologies différentiantes et diffusion de l'état de l'art ;
- 2 études pour la construction des chaînes de valeurs.
- Valoriser la filière mécanique et contribuer à l'attractivité du territoire (36 % du budget) :
 - réalisation d'outils et supports de promotion et de valorisation des innovations, technologies différentiantes et réussites régionales ;
 - rédaction d'articles et de témoignages dans les supports et manifestations ;
 - organisation d'une conférence nationale sur une technologie différentiante et/ou projet innovant régional.

En sus des personnels mis à disposition par les partenaires industriels (4 salariés dont 3 à temps plein et 1 à 75 % par la CCI MP, Airbus Helicopter et EDF), l'association a recruté 2 salariés à temps plein :

3. Un responsable technique Mécanique Matériaux et Procédés (MMP) qui aura pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP.
4. Un responsable communication qui s'occupera du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe du projet.

Le budget 2016, réalisé au 30/11/16 avec projection des dépenses au 31/12/16, se répartit de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Achats	248 601,40	Vente de produits, prestations de services <i>dont Participations : 44 600</i>	436 128,10
Services Extérieurs	322 995,50	Subventions d'exploitation - Etat : 25 000 - FNADT : 100 000 - CR : 70 000 - CD13 : 40 000 - MAMP territoire du PA : 50 000 - MAMP territoire mpn : 80 000	365 000
Autres services extérieurs	240 229,73	Autres produits gestion courante <i>dont Cotisations : 26 900</i>	26 902,58
Impôts et taxes	6 899,55		
Charges de personnel	115 921,73		
Autres charges de gestion courante	0,92		
Charges exceptionnelles	12 376,90	Produits exceptionnels	112 438,98
Dotation aux amortissements	73 554	Reprise sur amortissements	79 530
Sous Total	1 020 579,73	Sous Total	1 019 999,08
Mise à disposition à titre gracieux	101 271	Mise à disposition à titre gracieux	101 271
TOTAL		TOTAL	
Déficit à reporter sur 2017	580,07	Excédent à reporter sur 2017	

Conformément à son budget prévisionnel, l'association s'est vue octroyée par délibération n° HN 036-064/16/CM une subvention de 80 000€ pour l'exercice 2016.

Il est proposé de participer à la réalisation des missions de l'association TEAM HENRI FABRE au titre de l'année 2016, en apportant une subvention de fonctionnement complémentaire.

Si on exclut les montants de mise à disposition, le budget réalisé total au 30/11/2016 avec projection des dépenses au 31/12/16 s'élève à 1 020 579,73 euros. La subvention complémentaire apportée représente donc 4,90 % du budget.

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2017

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2010_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération n°2014_A140 du Conseil communautaire de la CPA du 3 juillet 2014, portant sur la modification des seuils de mandatement des subventions aux associations ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.
- La délibération HN 036-064/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association TEAM Henri Fabre – anciennement dénommée Association Inovsys ;
- La convention déjà signée en 2016 entre MAMP et l'Association ;
- La délibération ECO 039-360/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 portant sur la l'attribution de subvention à l'association Inovsys Team Henri Fabre par l'ensemble des Conseils de Territoire de la Métropole – Complément à la délibération HN 036-064/16/CM ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 2 février 2017.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est attribuée une subvention complémentaire de fonctionnement de 50 000 euros au titre de l'année 2016 à l'association Team Henri Fabre.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention relative aux modalités d'attribution de cette subvention.

Article 3 :

Le complément de subvention au titre de l'année 2016 sera versé en deux fois : 80 % à la signature de l'avenant et 20 % à la réception des comptes financiers validés par le commissaire aux comptes.

L'association TEAM Henri Fabre a présenté le rapport d'activités 2016 et du compte le résultat prévisionnel arrêté au 30/11/16 avec la projection des dépenses au 31/12/16.

**Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2017**

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 5 :

Les crédits de 50 000 euros sont inscrits au budget 2017 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix : ligne de crédit 1015 – chapitre 65 – fonction 61 – nature 6574 « subvention de fonctionnement aux associations »

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY